



VICE RECTORAT DE MAYOTTE
B.P. 76
97600 MAMOUDZOU

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**Adaptation scolaire et scolarisation des élèves
en situation de handicap (ASH)**

☎ 02 69 61 27 88

📠 02 69 61 27 92

secretariat.ien.ash@ac-mayotte.fr

ENSEIGNANT A L'ITEP MAR'YLANG (MLEZI MAORE)

CONTEXTE D'EXERCICE

Environnement/Spécificité/Contraintes

L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ITEP Mar'Ylang, Géré par l'association Mlézi maoré, l'ITEP Mar'Ylang est un établissement qui accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes présentant des difficultés psychologiques s'exprimant par des troubles du comportement perturbant gravement leur socialisation et leur accès à la scolarité et à l'apprentissage. Il conjugue au sein d'une même équipe institutionnelle, des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

Il est situé à Kahani.

DESCRIPTIF DU POSTE

Missions

L'enseignant :

- participe à l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : positionnement des jeunes, définition du temps de scolarisation, objectifs d'apprentissage, modalités, etc ;
- assure une mission d'enseignement auprès des élèves en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- accompagne la scolarisation des jeunes en milieu ordinaire, en fonction de leur projet, en apportant aux enseignants les démarches et outils adaptés à leurs besoins ;
- participe aux réunions d'équipe pluridisciplinaire ;
- participe aux équipes de suivi de la scolarisation (ESS).

PROFIL SOUHAITE

Diplômes et/ou certifications souhaitées

- enseignant titulaire d'un diplôme d'enseignement spécialisé dans le parcours de formation correspondant au public accueilli
- enseignant ayant une expérience dans le secteur médico-social.

Compétences attendues

- bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ;
- mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap.

Expériences professionnelles souhaitées

Expérience d'enseignement auprès de publics en difficulté et difficiles.

REMARQUES

Obligations réglementaires de service :

- 24 heures de face à face pédagogique, l'organisation du temps de travail relevant de la direction de l'ITEP dans le respect des obligations réglementaires de service en vigueur ;
- 3 heures de coordination et de synthèse.